



Les Amis de la place Antonin Poncet

L'association des Amis de la place Antonin Poncet se donne pour objectif de préserver la beauté patrimoniale et architecturale de la place pour en faire un espace public d'exception de la presqu'île, une vitrine sur la ville, un symbole de l'art de vivre à Lyon.



Une association, trois objectifs

PROTECTION

Pour que soient préservées l'architecture et la perspective depuis l'embarcadère sur le Rhône jusqu'à la colline de Fourvière.

ENTRETIEN

Pour assurer la propreté de l'ensemble de la place, ses espaces verts, sa fontaine, ses alentours et son clocher.

ATTRACTIVITÉ

Pour que les passants et les touristes soient charmés par l'histoire et la beauté de la place et s'y attardent.

Pour devenir membre et participer aux projets de l'association, merci d'envoyer vos coordonnées et votre chèque libellé au nom des Amis de la Place Antonin Poncet.

Cotisation membre : 30 € · Cotisation membre bienfaiteur : à partir de 250 €.

Souhaitez-vous participer à la prochaine Assemblée Générale de l'association ? Oui Non

nom et prénom : _____

adresse : _____ téléphone : _____

email : _____

Formulaire à retourner avec votre chèque à l'adresse suivante :

Les Amis de la Place Antonin Poncet
7 place Antonin Poncet · 69002 LYON · info@placeAntoninPoncet.fr

Les engagements de l'ami de la place Antonin Poncet

L'association des Amis de la place Antonin Poncet célèbre l'Art de Vivre à Lyon. Elle rassemble les résidents, entreprises, activités commerciales, restaurants et professions libérales établis sur la place ou à proximité, mais aussi tous les amoureux de cette place emblématique à Lyon.

En adhérant à l'association, chaque membre s'engage à :

- Respecter tous les acteurs pour **une vie harmonieuse sur la place**
- Relayer sur la place **un esprit solidaire et convivial**
- Se comporter en **citoyen responsable** et participer aux actions de mise en valeur de la place
- Respecter la place et les réglementations qui s'y rattachent notamment en ce qui concerne :
 - **Le stationnement**
 - **L'urbanisme** : la place fait partie d'un périmètre protégé régi par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône-UDAP
 - **L'occupation du domaine public**
- Pour les établissements concernés, adhérer à la Charte pour **la Qualité de la Vie Nocturne** éditée par la Ville de Lyon
- Ne commettre aucune incivilité
- Agir en concertation avec les services publics dans **un esprit positif et constructif**